

Agenda de la matinée

- ▶ Présentation des décisions du bureau de GU du 18 mai
- ▶ Restitution de l'étude de Capgemini et de ses recommandations
- ▶ Quelques informations sur la suite de la démarche et le programme de 2009-10
- ▶ Apéritif

Introduction

- ▶ Depuis décembre 2008, travail de réflexion en profondeur, accompagné par Capgemini
- ▶ Des groupes d'experts ont été sollicités
- ▶ Rapport d'audit de Capgemini (présenté dans un second temps)
- ▶ Décision des présidents au bureau de Grenoble Universités du 18 mai 2009

Décision1

les pôles de compétences au sein d'une structure informatique unique

- ▶ CPISI mandaté pour monter le projet de passage à un fonctionnement en **pôles de compétences** au sein d'une **structure unique**.
- ▶ L'organisation en pôles de compétences devra être en place pour **2012**. Elle impliquera une **recomposition** de l'organisation des moyens informatiques dans chaque établissement.

NB: La notion de pôle de compétences sera explicitée dans la restitution de Capgemini

Décision 2

le SI de l'EPCS

- ▶ Pour répondre aux besoins SI de l'EPCS, il ne devra en **aucun cas** être créé un 5ème système d'information spécifique.
- ▶ Tous les projets menés s'inscriront dans la perspective de construire **le SI de l'université unique**. Certains éléments du SI de l'EPCS devront donc être des embryons du SI commun.
- ▶ Il est demandé de répondre aux besoins de gestion de l'EPCS au 01/09/09 de manière pragmatique, en priorité sur ses cœurs de compétence

Décision 3

la construction d'un SI unique

- ▶ Les évolutions des SI devront s'inscrire dans l'objectif à long terme d'aller vers **un seul SI pour l'UJF, l'UPMF et l'U3**. Cet objectif est conforme à l'engagement de constituer un nouvel établissement universitaire et scientifique à échéance du prochain contrat.
- ▶ Pour Grenoble INP, il y aura **autant que possible** convergence vers le SI commun aux universités mais une étude spécifique sera menée à chaque fois.
- ▶ Pour la Savoie, un débat devra avoir lieu ultérieurement.
- ▶ Nota: Cela n'empêche en aucun cas la mise en œuvre, par un Etablissement, d'une application spécifique complémentaire

Décision 4

la convergence des nouveaux projets

- ▶ Pour tout nouveau projet SI, un arbitrage sera rendu par le CPISI pour décider si le besoin est commun (niveau site) ou spécifique (niveau établissement).
- ▶ Pour les projets d'infrastructure, si le besoin est commun, alors l'architecture et les applications requises seront centrales et uniques. Elles devront rendre les services aux établissements.
- ▶ Pour les projets SI, si le besoin est commun, la solution unique sera recherchée. Cette solution unique devra toutefois permettre, au maximum, à chacun d'avoir sa propre gestion et son pilotage spécifique.
- ▶ Les solutions centrales mises en place devront permettre la maîtrise et la garantie du service rendu.

Le CPISI est chargé de l'exécution des décisions.

Votre quotidien

Bureau de GU UJF UPMF U3 GINP UdS

CPISI

COR2I

J.Eudes

J.Eudes
C.Lenne
J.LeTanou

G.Mathes

N.Reignier-
Tayar

C.Billot

B.Guibert

Équipes
DSIGU

Équipes
UJF

Équipes
UPMF

Équipes
U3

Équipes
G-INP

Équipes
UdS

Stratégique

Opérationnel

► EPCS, université de Grenoble, etc => des changements très importants avec des enjeux politiques très forts
=> Il y a forcément du flottement et des discussions au niveau des présidents et VP

► CEPENDANT :

- Vous avez des missions et des enjeux concrets au service de la communauté quelles que soient les structures et les grandes évolutions politiques
- Vos responsables opérationnels (directeur de la DSIGU, directeurs de CRI/DSI) sont vos référents quant à vos activités et objectifs. Ils assurent l'interface avec les politiques => à chacun son rôle et ses problématiques